



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 19 juin 2019

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2019
3. Communications du bureau
4. Election du Président du Conseil communal
5. Election de deux Vice-Présidents
6. Election de deux scrutateurs
7. Election de deux scrutateurs suppléants
8. Election de cinq membres de la Commission des finances
9. Election de cinq membres de la Commission de gestion
10. Election de trois membres de la Commission ad'hoc pour l'étude de la Convention de l'Entente intercommunale Mies-Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry
11. Informations de la Municipalité
12. Informations de Région de Nyon
13. Comptes 2018 - préavis N° 06/2019
14. Demande de crédit destiné au réaménagement du parking public situé au bas de la route de Veytay, avec intégration d'une zone de rebroussement pour les bus – préavis N° 05/2019
15. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
16. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : R. CLAVIEN – S. CONGEDO – P.-C. FAVARGER – E. FLEURY – B. GRASSET – A. HEPP – F. KEHRER-BORY – S. LUGINBÜHL – S. MOSES – R. SACCA – R. SANSONETTI.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé par 28 oui, 0 avis contraire, 4 abstentions

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT demande à ce que les personnes qui interviennent lors des séances indiquent leurs noms et parlent plus fort afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

4. Election du Président du Conseil communal

J.-L. PHILIPPIN se porte candidat.

J.-L. PHILIPPIN est élu par acclamation.

5. Election de deux Vice-Présidents

J.-L. RAY et J.-P. STREIT se portent candidats.

J.-L. RAY et J.-P. STREIT sont élus par acclamation

6. Election de deux scrutateurs

F. DEPERROIS et D. HUG se portent candidats.

F. DEPERROIS et D. HUG sont élus par acclamation

7. Election de deux scrutateurs suppléants

A. HEPP et I. HAAGENSEN se portent candidates.

A. HEPP et I. HAAGENSEN sont élues par acclamation.

8. Election de cinq membres de la Commission des finances

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH se portent candidats.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH sont élus par acclamation.

9. Election de cinq membres de la Commission de gestion

F. DEPERROIS, I. HAAGENSEN, Y. LUGINBÜHL, C. OLIVER et G. SAGNA se portent candidats.

F. DEPERROIS, I. HAAGENSEN, Y. LUGINBÜHL, C. OLIVER et G. SAGNA sont élus par acclamation.

10. Election de trois membres de la Commission ad'hoc pour l'étude de la Convention de l'Entente intercommunale Mies-Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry

C. HILFIKER explique qu'il s'agit d'une nouvelle commission pour prendre position sur l'avant-projet de la convention qui va expliquer le fonctionnement entre les deux communes pour gérer la construction et l'exploitation du port du Torry.

O. EMERY, C. BERNARD et R. SANSONETTI se portent candidats.

O. EMERY, C. BERNARD et R. SANSONETTI sont élus par acclamation.

11. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Problématique liée à la surveillance du skate-park :
 - La Municipalité a été alertée par les courriers reçus de deux conseillers
 - Lecture de la lettre reçue de R. CLAVIEN qui soulève la consommation de stupéfiants sur le site et demande une surveillance accrue. Lecture de la réponse de la Municipalité détaillant tous les moyens déjà mis en place
 - Lecture d'un extrait de la lettre reçue de P. MEIER qui soulève les difficultés de cohabitation entre jeunes et enfants ainsi que la consommation de stupéfiants et d'alcool.
 - Suite à ces courriers, la Municipalité a pris plusieurs mesures et a demandé aux ASP de faire un rapport et de mettre la priorité sur la surveillance du site.
 - Les passages des ASP le samedi dans la journée n'ont soulevé aucun problème particulier
 - La Municipalité est d'avis qu'une auto-discipline organisée par les jeunes mobilisés permettra d'arriver à des résultats plus efficaces que des interventions policières musclées.
 - Un rapport a aussi été demandé au Travail social de proximité, Ce rapport est basé sur 14 passages entre le 15 mai et le 15 juin 2019 et relève les points suivants :
 - Le skate-park est victime de son succès et attire des jeunes de tout âge
 - Les enfants sont rarement surveillés par les parents. Il faut éduquer les enfants aux règles de base du skate-park. Il ne s'agit pas d'une place de jeux mais d'un espace destiné à une pratique sportive.
 - Aucune utilisation de stupéfiants n'a été observée pendant cette période de passage. En ce qui concerne l'alcool, seules quelques cannettes de bière ont été retrouvées.
 - Les rapports contradictoires reçus montrent à quel point les sensibilités peuvent être différentes.
 - De nombreuses discussions ont eu lieu au sein de la Municipalité. Il faut trouver un juste milieu des actions à entreprendre, d'où les mesures suivantes :
 - Se laisser le temps pour bien comprendre la problématique
 - Combattre drastiquement et de manière rapide la consommation de stupéfiants et la présence de bandes indésirables
 - Favoriser une surveillance directe à travers les ASP, les jeunes et adultes responsables en expliquant les règles de base du lieu.
 - Faire comprendre aux parents les risques liés à ce sport.
 - Sécuriser le secteur en apposant une zone à 30 km/h
 - Fixer des horaires (fermeture après 22h)
 - Poser des panneaux explicatifs et améliorer la charte du lieu
 - Demander à ce que le poste mobile de gendarmerie soit plus présent de ce côté-là plutôt que vers l'épicerie
 - Distribuer un flyer aux élèves et un tout ménage pour sensibiliser les jeunes et les parents

P. MEIER est souvent le porte-parole de personnes ne faisant pas partie du conseil. Il demandera à ces personnes dans le futur, d'écrire directement à la Municipalité pour exprimer leurs préoccupations. Il ne faut être « ni naïf, ni angélique » quand il s'agit d'un skate-park. Son fils, qui fréquente le lieu, confirme l'attrait et la renommée du skate-park pour les jeunes ainsi que la consommation sur place, par certains, de stupéfiants et d'alcool.

Il s'ensuit une discussion sur la tolérance de la consommation de stupéfiants dans un lieu public, de l'aménagement d'une zone réservée pour les fumeurs ou d'une zone non-fumeur sur le terrain de sport.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX pense que c'est de l'angélisme de compter sur les jeunes pour se gérer eux-mêmes. Il aurait été judicieux d'être averti de ce genre de problèmes au moment des discussions sur le projet.

S. EMERY rappelle que le choix du site a été bien réfléchi et que la volonté était de construire proche du centre sportif, dans un endroit avec du passage et non isolé.

G. DERIAZ souligne que la Municipalité n'a pas été naïve par rapport aux problèmes soulevés. Elle s'est associée à une équipe de jeunes entre 14 et 20 ans, qui sont souvent présents sur place et qui s'assurent que tout fonctionne bien. Il faut relever que les problèmes soulevés sont ponctuels, que cela ne fait qu'un mois que le site est ouvert et qu'il faut se donner du temps pour ajuster les choses.

C. BERNARD est en accord avec les mesures prises par la Municipalité. Seule une démarche constructive et intelligente fera évoluer positivement la situation du skate-park. Il faut impliquer les parents, les jeunes et les familles pour assurer une certaine sécurité sur le site. Il faut accepter les petits débordements du début.

J.P. STREIT pense aussi qu'il faut que « jeunesse se fasse » et qu'il faut être tolérant.

V. GUILLEMAT abonde dans le sens de la Municipalité et pense qu'il faut être tolérant et impliquer les jeunes tout en mettant des règles.

- Décision de retrait de la demande de crédit No 5/2019 destiné au réaménagement du parking public situé au bas de la route de Veytay pour les raisons suivantes :
 - Préavis négatif de la Commission des Travaux qui estime que le coût est trop élevé
 - Constat qu'il y avait une erreur non volontaire par rapport au nombre de places supprimées (7 au lieu de 3)

Une réflexion plus générale doit être menée par la Municipalité car le carrefour sera modifié pendant la construction des 2 immeubles en face et aussi faire en sorte que les bus n'aient pas besoin d'aller jusqu'à l'école pour faire demi-tour.

- Fête des Vignerons : le rendez-vous est fixé le vendredi 18 juillet à 18h15 devant la maison de la Commune. Le bus partira à 18h30 précises.

S. EMERY :

- L'AJET recherche des personnes qui seraient prêtes à accueillir des enfants en milieu familial dans plusieurs communes de Terre-Sainte car les UAPE sont complètes.
- L'ASCOT cherche une personne pour assurer une surveillance extérieure au collège Necker pendant la pause de midi (8 heures par semaine sur 4 jours)
- Festivités à venir :
 - 28 - 29 juin 2019 : Fête lacustre à Mies.
 - 29 juin 2019 : conférence par la Société Vaudoise de Sciences Naturelles à la Pierre à Pény (conférence et apéritif offert par la Municipalité). Un flyer sera distribué avec toutes les informations.

G. DERIAZ :

- Présentation des deux nouveaux employés : Sébastien TANNER (Responsable de la balayeuse inter-communale) depuis décembre 2018 et Vitalij DEJKIN (Employé communal adjoint) depuis février 2019.
- L'enquête pour la construction du chantier naval a démarré. Un apéritif est organisé vendredi 28 juin 2019 par la Municipalité pour le départ à la retraite après 40 années de bons et loyaux services de Mr SARTORIO et présenter la nouvelle équipe.

C. HILFIKER

- Indique qu'il met à disposition le rapport de gestion des SITSE
- Un Foodtruck est déjà installé au bord de la plage de Mies. Une crêperie bretonne mobile sera présente au skate-park les samedi et jeudi.

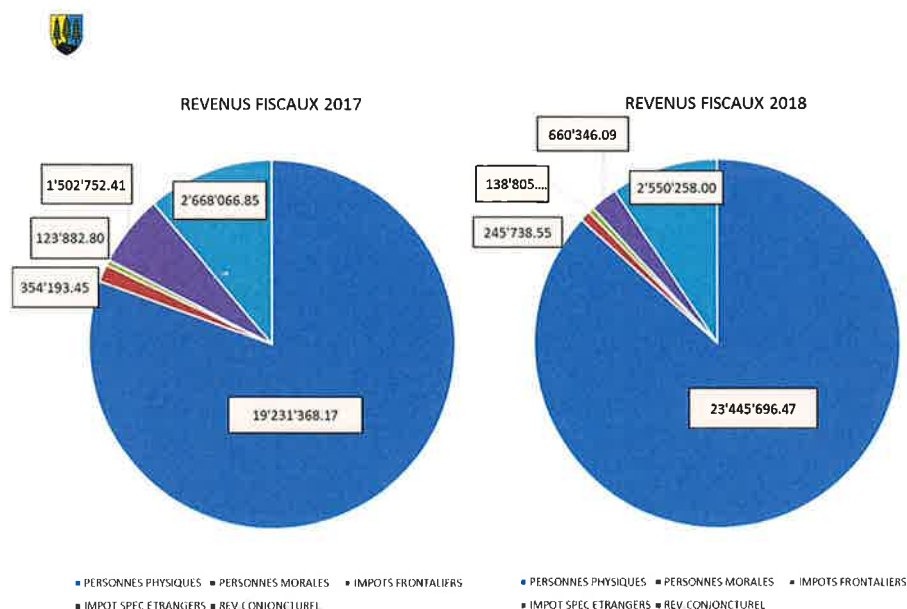
12. Informations de Région Nyon

G. DERIAZ, délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal indique qu'il n'y pas d'information à donner cette fois-ci puisque le prochain conseil est le lendemain de ce conseil. Une synthèse sera faite lors du prochain conseil

13. Comptes 2018 - préavis N° 06/2019

S. MASCALI:

- Les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2018 sont expliqués dans le préavis.
- La répartition des différentes rentrées (impôts sur les personnes morales, physiques etc...) est expliquée par le graphique ci-dessous:



- Présentation d'un tableau montrant les écarts entre les montants des préavis votés par le Conseil et les dépenses effectives lors de la réalisation des dits préavis.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX souhaiterait avoir plus d'explications sur le point « 45 Déchets » du préavis quant à « la diminution importante des frais liés aux transports et incinération des ordures par rapport au budget ».

S. MASCALI confirme qu'il y a eu plus de recettes que de dépenses provenant essentiellement de la diminution des frais de transport et de l'exonération de la taxe pour les enfants.

C. HILFIKER précise que c'est la nouvelle réglementation qui commence à produire des effets.

S. MASCALI a reçu de la Commission de gestion des ratios et analyses de bilan faites par les communes de Founex et Coppet. La structure du bilan de notre commune est atypique et ne se prête pas à ce genre de comparaison (les soldes débiteurs et dettes à court terme élevés comparés aux autres communes). Les ratios ont malgré tout été calculés et les résultats comparatifs présentés et expliqués au conseil.

F. MARCHAL souhaiterait avoir plus d'explications sur le point « 21 Impôts » du préavis quant aux négociations avec le canton pour le report de certains revenus sur l'exercice 2019.

S. MASCALI explique qu'il y a un double effet positif : la restitution de l'impôt revenant à la commune est faite sur la base d'un point d'impôt de 53 cts au lieu de 49cts et la facture péréquative est moins élevée lorsque le centime est plus élevé.

P. MEIER a été interpellé par les recettes d'environ CHF 9'000 provenant d'amendes de stationnement payées tardivement à la commune et concernant les années 2016 à 2018.

S. MASCALI explique que ces recettes sont perçues par la commune de Coppet et n'avaient pas été restituées à notre commune depuis 2016.

Le Président demande la lecture des rapports :

Y. LUGINBÜHL (Commission de gestion) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 06/2019.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'accepter les comptes 2018 tels que présentés dans le préavis municipal No 06/2019.

L'objet est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

15. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

S. MEYLAN :

L'ASCOT s'est réunie le 21 mai 2019 :

- Présentation de Mme Lucie Kunz-Harris, nouvelle déléguée du CODIR de la commune de Founex
- Présentation sur le nouveau chauffage à distance
- Explication sur les difficultés rencontrées pour la mise en place du transport scolaire avec le nouveau prestataire
- Informations concernant les camps d'hiver et d'été suite au nouvel arrêté du tribunal fédéral
- Présentation des comptes 2018
- La présidente C. ZUNDEL a cédé sa place à Mr Moriso (C. ZUNDEL a pris la place de vice-présidente)

L'AJET s'est réunie le 23 mai 2019 :

- Fête pour les 10 ans d'existence
- S. MEYLAN a quitté la vice-présidence et a été remplacée par Mme Noverra
- Acceptation du nouveau règlement malgré de nombreuses discussions sur les nouvelles plages horaires
- Explication des raisons à la suppression du camp d'été à la Baraka pour les jeunes de 7 à 12 ans

16. Divers et propositions individuelles

F. MARCHAL demande de quelle façon les habitants pourraient se raccorder à la fibre optique suite aux travaux qui ont débuté dans notre commune?

C. HILFIKER : la pose de la fibre optique suit son cours mais a pris un peu de retard. Le raccordement va dépendre de la proximité des propriétés aux armoires et de la longueur résiduelle de cuivre à couvrir.

J. SHELDON relève la dangerosité, pendant les travaux sur la RC1, des trottoirs et pistes cyclables pour les cyclistes et piétons.

C. HILFIKER aimerait connaître les tronçons concernés afin de le communiquer aux autorités.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX rappelle qu'il est interdit (délit fédéral) de ramener des batraciens et autres espèces dans la gouille à Marion qui se situe dans une réserve naturelle.

Il ajoute que des espèces naturelles devraient être privilégiées lors de plantations de haies en application du règlement de protection des arbres.

J.-P. STREIT pense que la hauteur de plantations de la nouvelle haie se trouvant sur la route des Pénys n'est pas réglementaire (supérieure à 2 mètres).

P. MEIER demande s'il est possible d'installer un portillon suite à la décision d'ouvrir un escalier sur la route. Cet escalier débouche sur le passage piéton du chemin des Ouches, ce qui n'est pas très sécurisant pour les enfants.

Le SYNDIC explique que la construction de cet escalier a du sens et qu'il va permettre aux personnes de ne pas avoir à faire tout le tour pour accéder à l'administration communale. L'installation d'un portillon ne paraît pas judicieuse mais l'endroit pourra être sécurisé s'il le faut dans le futur.

P. MEIER est étonné qu'aucune mesure n'ait été prise par la Municipalité par rapport à la sécurisation de ce passage piéton. Il y a un problème de sécurité important qui n'est pas pris en compte malgré plusieurs interpellations à de nombreux conseils.

B. GAUD pense qu'il est urgent de penser à un aménagement sécurisé pour les enfants (Pédibus) et les piétons sur le chemin des Ouches.

C. HILFIKER : les bornes seront bientôt enlevées et une demande sera faite au canton pour l'aménagement d'une zone à 30 km/h.

F. GAVILLET demande si la solution ne serait pas de créer une passerelle assez haute permettant le passage des camions et qui arriverait dans la cour de la commune.

C. HILFIKER : cette solution est difficilement envisageable. Pour le pédibus, le nouveau chemin parallèle au chemin des Ouches pourrait être une alternative.

C. OLIVER pense qu'il serait judicieux de se renseigner sur les passages piétons en 3D qui semblent être plus sécurisants.

C. HILFIKER : cette solution a été discutée avec le canton mais la perception n'est pas positive pour l'instant.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de l'**extrait de PV qui est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 20h30.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA